

**Wallonie****Esneux**

## **URBANISME**

### **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame Marie et Olivier NELIS- SALMON demeurant Chemin de l'Alouette 1 B à 4190 FERRIÈRES.

Le terrain concerné est situé Chemin des Thiers, 27 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°360M.

La demande vise les travaux suivants : transformation et extension d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- les toitures plates ne sont admises que sur les volumes secondaires d'une superficie inférieure ou égale à 10m<sup>2</sup> ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- les volumes secondaires devraient respecter un recul de minimum 5m par rapport aux limites parcellaires latérales ;

- l'emprise bâtie devrait être de maximum 100m<sup>2</sup> ;

- le volume principal et les volumes secondaires devraient être couvert par une toiture à deux versants ;

- les panneaux de fibre-ciment ne font pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 octobre 2024 au 07 novembre 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)